

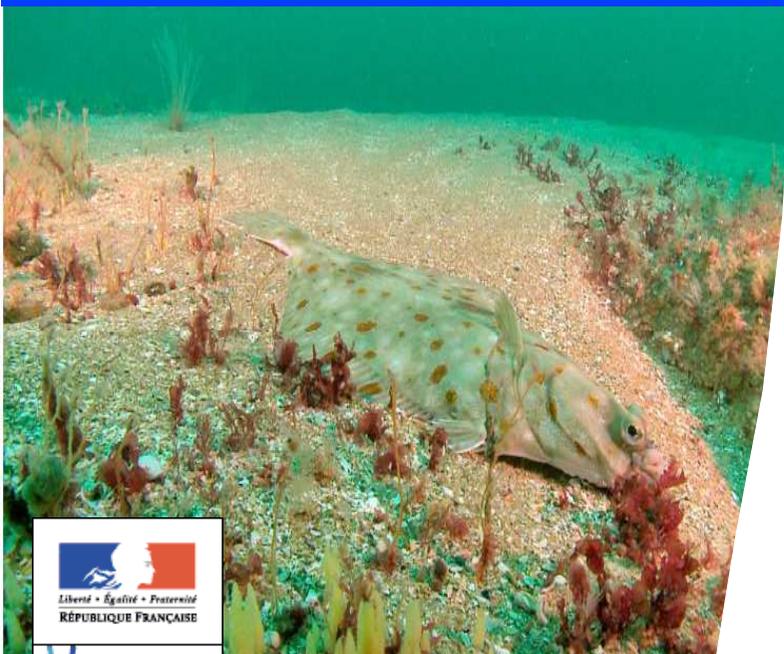
Directive cadre Stratégie pour le milieu marin Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

DIRM Manche Est - mer du Nord

Coopération internationale

Réunion d'association

15 avril 2013



La coopération internationale : les obligations de la directive

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » impose la mise en cohérence internationale.
- **Coopération** prévue par les articles 5 et 6 de la DCSMM.
- Assurer **cohérence et comparabilité des stratégies** marines au sein d'une même région ou sous-région marine.
- Recommandation de **coopération avec les États tiers, notamment dans le cadre des conventions de mer régionale.**
- France concernée par les **conventions OSPAR** et Barcelone.

La mise en cohérence des stratégies de protection du milieu marin entre États membres

■ Harmonisation méthodologique

- Travaux menés dans le cadre de l'Union européenne, pour permettre une comparabilité des travaux réalisés par chaque État membre.

- Travaux scientifiques et techniques menés dans le cadre des conventions de mer régionale.

■ **Harmonisation des niveaux d'ambition** entre pays d'une sous-région marine
=> réflexion menée dans le cadre de réunions de coopération bi ou trilatérales entre les États riverains de la Manche – mer du Nord.

■ **Participation aux groupes de travail** communautaires et internationaux de représentants de :

- la **direction de l'eau et de la biodiversité (MEDDE)**;

- des **coordonnateurs scientifiques (Agence des aires marines protégées, Ifremer)** ;

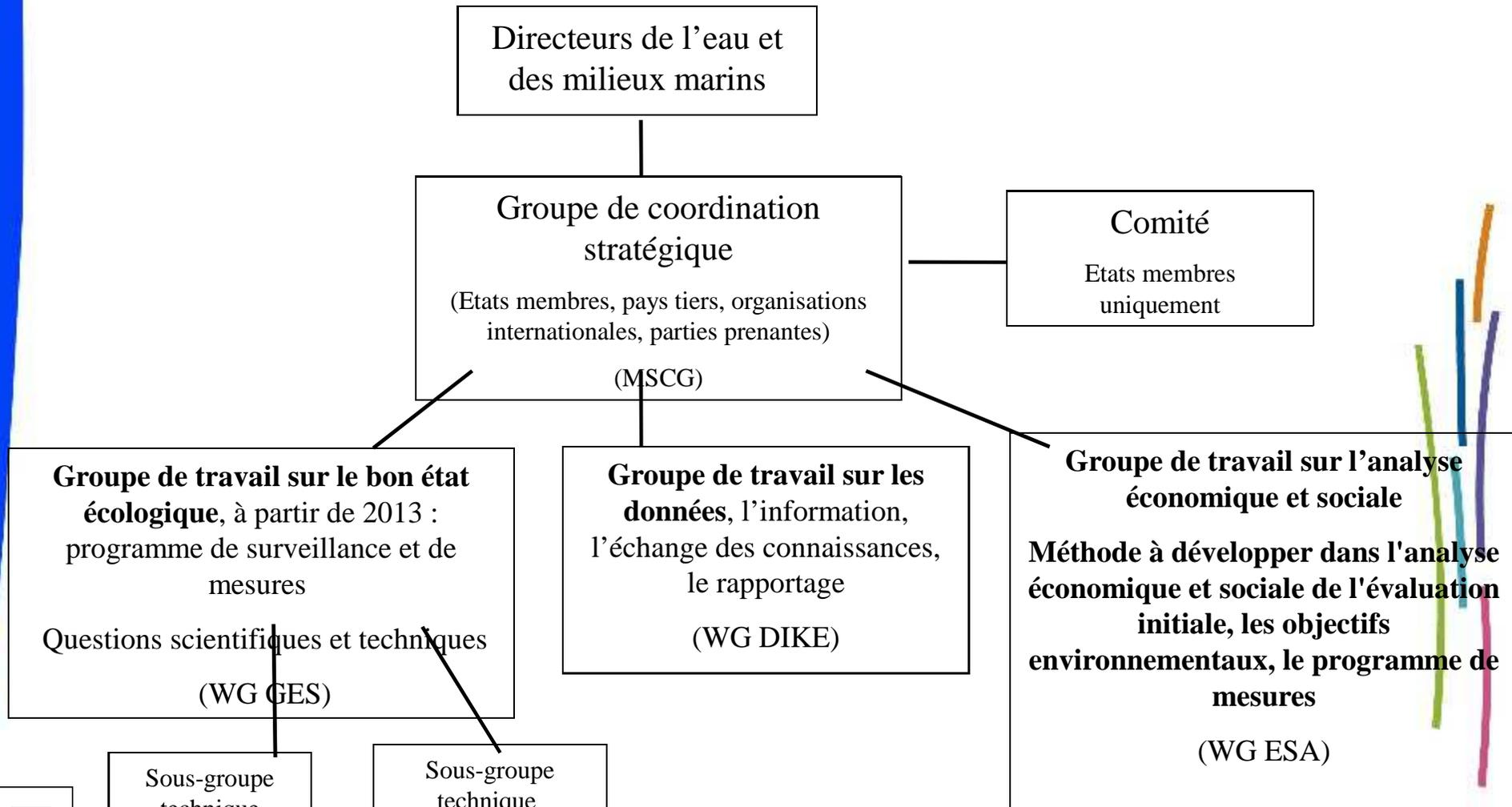
- des **structures chefs de file du bon état écologique et pilotes du programme de surveillance pour chaque descripteur** ;

- des **secrétariats techniques** (aux réunions bi ou trilatérales).



Organisation au niveau de l'Union européenne

Stratégie de mise en œuvre commune de la directive mise en place par la Commission en 2009



Organisation au niveau de l'Union européenne : travaux menés de 2009 à 2012

■ Evaluation initiale

- méthodes relatives à l'analyse économique et sociale

Méthode française présente dans le guide UE

■ Bon état écologique et objectifs environnementaux

- préparation de la décision de la Commission, adoptée par le Comité
- élaboration d'un document de compréhension commune relatif au bon état écologique et aux objectifs environnementaux

Fondement des méthodologies nationales.

- sous-groupes techniques déchets et bruit
- travaux relatifs au descripteur 3 menés par le CIEM : développements méthodologiques pris en compte pour le bon état écologique
- échange d'informations entre conventions de mers régionales

Préparation du rapportage des éléments 2012 (feuilles de rapportage et outils)

Rapportage en cours au niveau national.

Organisation au niveau de l'Union européenne : travaux en cours

- Elaboration d'un **plan de travail sur 3 ans**
- **Évaluation des travaux des Etats membres (art. 12)**
 - **Rapport de la Commission prévu à l'automne**
- **Programme de surveillance**
 - Préparation de deux documents, sur les concepts et sur les méthodes disponibles
 - Préparation du rapportage
- **Programme de mesures**
 - Atelier conjoint WG GES/WG ESA en juin 2013 : échanges sur les concepts et méthodes d'élaboration
- **Bon état écologique**
 - Réflexions sur la nécessité de revoir la décision de la Commission et construction d'un plan de travail à moyen terme pour améliorer la cohérence des définitions du BEE



Organisation au niveau des conventions de mer régionale

Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord - Est

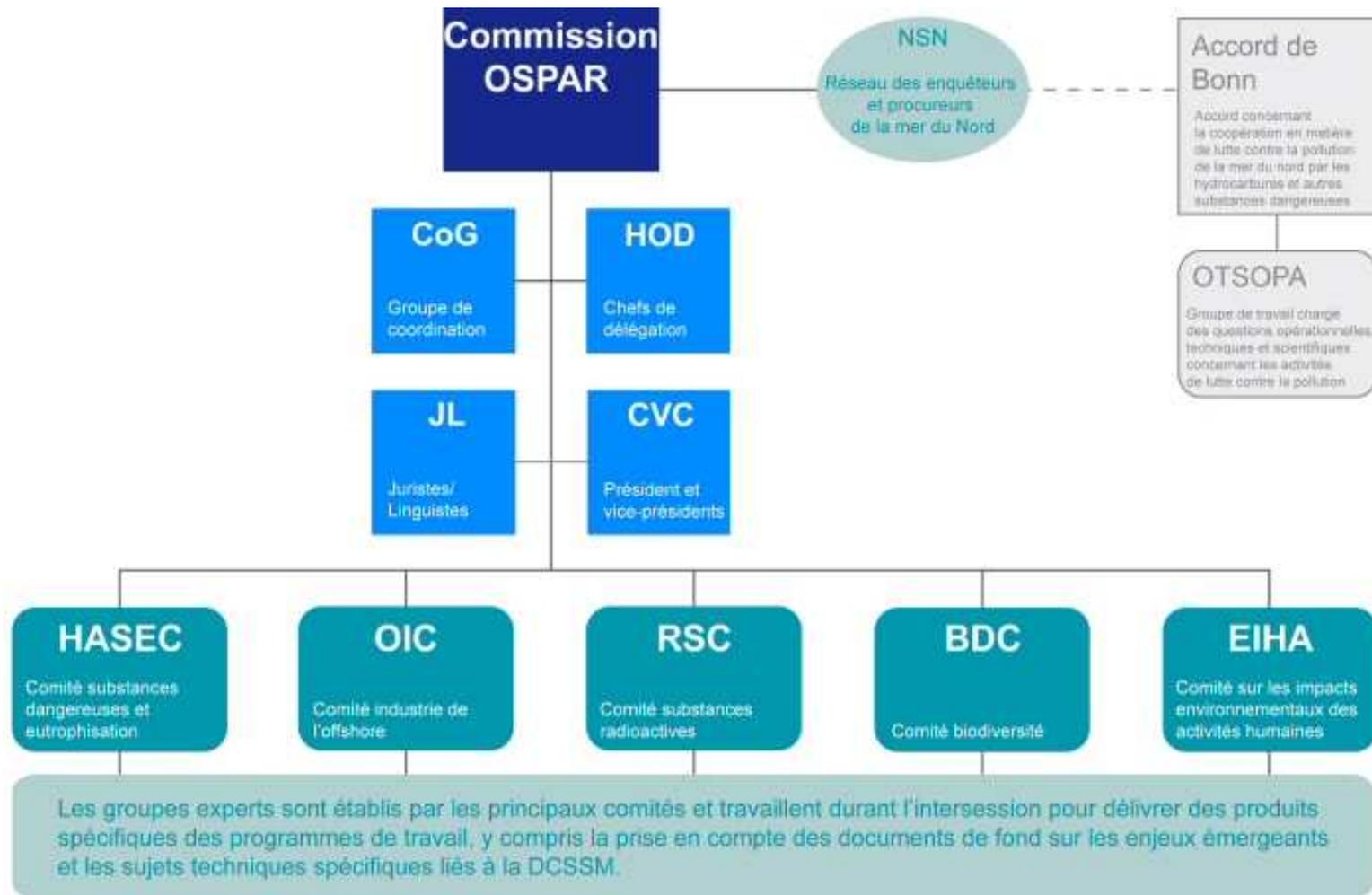


Organisation au niveau de la convention OSPAR

DCSMM prise en compte dès 2009. **Évolution de la structure OSPAR dès 2010 :**

- Subdivision d'un comité en deux : biodiversité et impacts des activités humaines
- Regroupement en un seul comité des groupes substances et eutrophisation
- **Création d'un groupe de coordination (CoG : Coordination Group) spécifique pour la DCSMM** : mise en œuvre de l'approche écosystémique, supervision de l'action de la convention OSPAR pour la mise en œuvre de la directive.
- Création d'un **groupe de travail spécifique d'experts sur la DCSMM (ICG – MSFD : Intersessional Correspondance Group for the implementation of the Marine Strategy Framework Directive)**, co-piloté par la France
- **Mobilisation des comités** pour participer aux développements méthodologiques concernant la DCSMM, tel le comité sur la biodiversité (ICG COBAM : **Intersessional Correspondance Group on Biodiversity Assessment and Monitoring**)

Organisation au niveau de la convention OSPAR



- Commission OSPAR et groupes consultatifs
- Principaux comités

Organisation au niveau de la Convention OSPAR : travaux menés de 2009 à 2012

■ **Évaluation initiale**

- Réalisation du bilan de santé (QSR) 2010
- Base de certains travaux menés pour la rédaction de l'évaluation initiale (ex. radionucléides). Permet une comparabilité des travaux des États membres.

■ **Bon état écologique et objectifs environnementaux**

- travaux passés d'OSPAR : développement d'objectifs de qualité écologique (EcoQO)
Appui sur les EcoQO pour les descripteurs 8 et 10

- élaboration de document « guide » pour la définition du BEE et des OE pour les descripteurs 1 (biodiversité), 2 (espèces non indigènes), 4 (réseaux trophiques), 5 (eutrophisation), 6 (intégrité des fonds), 7 (conditions hydrographiques), 8 (substances), 9 (contaminants / aliments), 10 (déchets), 11 (énergie)

Participation active des chefs de file, prise en compte des méthodes pour le développement des approches et indicateurs du BEE

- analyse sur la cohérence des définitions du BEE

Évolution de la définition qualitative du BEE sur le descripteur 7



Organisation au niveau de la Convention OSPAR : travaux en cours

■ **Bon état écologique et objectifs environnementaux**

- Travail sur l'identification et le développement d'indicateurs communs

Contribution des experts français

- Programme de surveillance
 - travaux existants menés dans le cadre de la convention OSPAR sur les questions d'eutrophisation et de substances
 - réflexion sur les indicateurs communs (paramètres à suivre)

Contribution des experts français

■ **Programme de mesures**

- premiers échanges sur les calendriers d'élaboration

France, en avance sur ce sujet.



Coopération informelle, bi ou trilatérale

■ Travaux trilatéraux avec le Royaume-Uni et l'Irlande

Trois **réunions** : avril 2011, avril 2012, mars 2013.

Échanges informels sur les **méthodologies, calendriers d'élaboration** :

- le Royaume-Uni a rapporté les éléments 2012 (hors Gibraltar) ;
- l'Irlande travaille pour un rapportage de l' EI en avril 2013 ;
- travail sur la surveillance engagé au RU (calendrier identique au calendrier français), non engagé sur les mesures

Partage de documents :

- examen de la **cohérence des documents disponibles** avec les travaux français.

Pas d'évolution du bon état écologique ni des objectifs environnementaux nationaux proposés à l'issue de ces échanges.

Réunion “mer du Nord” organisée par les Pays-Bas (juin 2012)



Merci de votre attention.

